

Assemblée Générale du 23 mars 2020

Réponse aux questions écrites posées au Conseil d'administration

L'article L225-108 du Code de commerce prévoit que tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration est tenu de répondre au cours de l'Assemblée.

Il est expressément stipulé que la réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses. Il est également précisé que le Conseil d'administration peut déléguer un de ses membres, le Directeur général ou un Directeur général délégué pour y répondre.

Le Conseil d'administration a délégué à Mme Anne Bouverot, Présidente du Conseil d'administration le soin de répondre aux questions écrites.

Question écrite de M. Jean-Marc Buchet :

TECHNICOLOR S.A. a reçu le 21 mars 2020 une question écrite de M. Jean-Marc Buchet qui souhaite savoir de quelle façon la nouvelle stratégie mise en place se distingue de celle de l'ancien Directeur général.

Réponse :

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 13 février 2020, le nouveau Conseil d'administration, l'équipe de direction et lui-même, ont élaboré un Plan Stratégique 2020-2022 donnant la priorité :

- aux opportunités de croissance rentable ;
- au renforcement des positions de leader du Groupe ; et
- à l'amélioration de la compétitivité de ses offres.

Ce Plan Stratégique vise à renforcer la position du Groupe à long terme en tant que partenaire de choix sur ses trois activités. De plus, Technicolor s'efforcera de rationaliser ses opérations. Un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises et le Plan Stratégique bénéficiera à toutes ses parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, clients, fournisseurs et créanciers.

Des mesures concrètes et des objectifs prioritaires ont déjà été identifiés pour chacune des activités de Technicolor :

- dans les Services de Production, Technicolor est idéalement positionné pour bénéficier de la forte croissance des plateformes de streaming et de la demande sans précédent pour les contenus originaux. La société est bien positionnée pour saisir des parts de marché dans les Films, Séries, Publicités et Animations ;
- les Services DVD ont déjà commencé à créer un modèle commercial plus résilient avec des renouvellements de contrats incluant des clauses de tarification adaptées aux volumes ;
- dans la division Maison Connectée, Technicolor se concentrera sur les solutions d'accès haut débit qui profitent déjà d'un meilleur environnement commercial.

Afin de regagner en flexibilité stratégique et d'opérer dans un environnement durable, Technicolor a annoncé un renforcement global de sa structure financière.

Néanmoins, Technicolor suit de près l'évolution de la pandémie du Covid-19. La priorité de Technicolor est d'accompagner ses clients dans cette période difficile et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs. Les restrictions imposées pour empêcher la propagation du virus Covid-19 limitent actuellement les activités de Technicolor sur plusieurs de ses marchés dont la France, le Royaume-Uni, l'Inde, le Canada et les États-Unis. Technicolor a mis en place des mesures et outils permettant aux employés du Groupe de travailler depuis leur domicile afin d'assurer la continuité des services du Groupe, notamment dans l'activité Services de Production. L'activité Maison Connectée est soutenue par la reprise de l'outil industriel en Chine. Néanmoins, les incertitudes demeurent concernant la durée et la profondeur des perturbations liées à la pandémie.

En raison des difficultés liées à l'évaluation et la quantification des répercussions de la pandémie, le Groupe a décidé de suspendre ce jour ses objectifs 2020-2022, publiés précédemment. Le Groupe reste pleinement engagé à améliorer significativement sa rentabilité et sa génération de flux de trésorerie et poursuit la mise en œuvre des mesures de réduction de coûts annoncées précédemment.

*

*

*